



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-293

Déposé le : 29.01.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Agissons ensemble

Texte déposé

Suite aux grèves et manifestations des gymnasiens interpellant les politiques au sujet du climat, on peut se poser quelques questions. Est-il pertinent de faire de la politique partisane et contester les autorités dans les écoles ?

Quel message donnons-nous à nos jeunes en les incitant à faire grève ? Les déclarations de ces jeunes sur les réseaux sociaux ne vont-elles pas les desservir un jour au moment de trouver un emploi ? Par contre, nous devons écouter un message intelligent qui dit « Halte au gaspillage ». Ces jeunes se sont ingéniés à imaginer toutes sortes de slogans plus ou moins alarmistes, mais de propositions concrètes, je n'en ai pas vu.

Alors en voici une.

Le Conseil d'Etat pourrait proposer, sur une base volontaire, oui, je dis bien sur une base volontaire, aux administrations Cantonales (y compris le Grand Conseil) ainsi qu'aux classes d'écoles du canton composées d'enfants à partir de douze ans, de diminuer la température des locaux de 1,2 à 3 degrés. Les occupants de ces locaux, y compris les députés, sont priés de s'habiller en conséquence. Les bienfaits sur la santé seraient considérés comme un bonus. Les économies calculées de chauffage seraient reversées au fond d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments. Cela s'appelle, un acte concret et immédiat. Je vous remercie du soutien dont je ne doute pas. Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse.

Commentaire(s)


Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



| | |
|--|--|
| <u>Nom et prénom de l'auteur :</u> Philippe Liniger, Député | <u>Signature :</u>  |
| <u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u> | <u>Signature(s) :</u> |

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

2